

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la transition écologique et  
solidaire

**Direction générale de l'aviation civile**

**Arrêté du 4 février 2020**

**modifiant l'arrêté du 9 novembre 2018 portant nomination des membres du conseil  
d'administration de l'Ecole nationale de l'aviation civile**

NOR : TREA2001368A

*(Texte non paru au journal officiel)*

**La ministre de la transition écologique et solidaire,**

Vu le décret n° 2018-249 du 5 avril 2018 relatif à l'Ecole nationale de l'aviation civile,  
notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté du 9 novembre 2018 portant nomination des membres du Conseil  
d'administration de l'Ecole nationale de l'aviation civile,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le a) de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Les mots « M. Christian ASSAILLY, membre du conseil général de l'environnement et du  
développement durable, coordonnateur du collège aviation » sont remplacés par les mots « Mme  
Régine BREHIER, ingénieure générale des ponts eaux et forêts, membre du conseil général de  
l'environnement et du développement durable ».

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 4 février 2020

Pour la ministre et par délégation  
Le directeur général de l'aviation civile

P. Gandil